



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DECEMBRE 2019**

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU sur OULMES :

le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- SOLLICITE l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.
- DE SAISIR l'Etablissement Public du Marais Poitevin pour que soit précisée à la même échelle la limite de la zone humide du Marais Poitevin.

AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal, après délibéré

- DECIDE de fixer la durée d'amortissement à 3 ans des frais d'étude du transfert de compétence d'assainissement collectif à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2020 ET 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs 2020 et 2021 de la salle des fêtes à Nieul-sur-l'Autise ;
- De fixer les tarifs 2020 et 2021 de la salle des Ormes à Oulmes ;

TARIFS CENTRE DU VIGNAUD 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs 2021 du centre du Vignaud

DEMANDE DE DETR 2020

le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le programme d'isolation et rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 300.000 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'étude du projet
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2020

TRAVAUX SUR LES COMMERCES PLACE DU FORAIL à NIEUL SUR L'AUTISE

le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir les travaux sans les options,
- ATTRIBUE le chantier à la SARL COURTIN pour 30.894,04 € HT

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE :

- _ Article 1 : D'autoriser le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.
- _ Article 2 : De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 8 euros par agent, sur la base d'un temps complet, et pour la garantie 1
Les montants de cette participation sont exprimés en € bruts.
La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.
- _ Article 3 : de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision,

Adresser la correspondance à
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : mairie@rives-autise.fr



PERSONNEL - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL et CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

SYDEV - CONVENTIONS DE TRAVAUX 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions SyDEV fixant les modalités techniques et financières de réalisation relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2020 et au programme de rénovation suite à la visite de décembre 2018, pour un total de 4.119 €

POLICE INTERCOMMUNALE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, fixant les modalités de mise à disposition d'agents de police intercommunale mutualisée.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention

SUIVI ADMINISTRATIF DE LA SALLE OMNISPORTS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LA CCVSA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention pour la mise à disposition de Madame Nadia GUYOT, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, au bénéfice de la Communauté de Communes, pour 5 heures / mois, afin d'assurer le suivi administratif de la salle omnisports de Rives-d'Autise (Oulmes).
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, telle que jointe en annexe de la présente décision.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que la commune prendra en charge les frais de participation au congrès des Maires et des Présidents de communautés de France, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sur la durée du séjour.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020, avec la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.